

Délibération n°CA-2022-33 Vote du budget supplémentaire

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : 23 Date de convocation : 24 mai 2022

Présents : 16 Quorum fixé à 12 membres

Votants : 17

Procurations : 1

Résultats du vote :

Voix "pour" :

Voix "contre" :

Abstentions :

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé	A reçu pouvoir de
M Laurent BAILLY		X	
M. Benoît CORNU	X		
Mme Edwige EME		X	
Mme Marie-Claire FAIVRE	X		
M. Jean-Claude GAY		X	
Mme Martine PEQUIGNOT		X	
M. Bernard PIQUARD	X		
Mme Christelle RIGOLOT	X		
M. Yves KRATTINGER	X		
M. Jean-Jacques SOMBSTHAY	X		
Mme Isabelle ARNOULD	X		
M. Jean-Marie BERTIN	X		
M. Thierry BORDOT		X	
M. Thomas OUDOT		X	
Mme Carmen FRIQUET	X		
M. Frédéric BURGHARD		X	
M. Jean-Paul CARTERET		X	
M. Patrick GOUX	X		Madame Edwige EME
M. Jérôme LALLEMAND	X		
M. Sylvain GUILLEMAIN	X		
Mme Marie BRETON	X		
M. Francis ABRY		X	
M. Gilles MARSOT	X		

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN		X
Mme Karine GUILLEREY		
M. Laurent SEGUIN		X
Mme Sylvie COUTHERUT		
Mme Patricia FASSET		X
M. Fernand BURKHALTER		X
Mme Véronique GRANDJEAN		
Mme Carole MICHEL		
Mme Sylvie MANIERE		
M. Dimitri DOUSSOT		
Mme Martine GAUTHERON		
Mme Corinne BONNARD		
Mme Isabelle GEHIN		X
M. Michel RICHARD		X
M. Hervé PULICANI		
Mme Corinne JEANPARIS	X	
Mme Christelle CLEMENT		X
M. René ROBERT		
M. Jean-Claude TRAMESEL		
Mme Monique BOUCRY		
M. Régis PINOT		
M. Gabriel CHARBONNIER	X	
M. François LAURENT		

Membres élus ayant voix consultative

<u>Titulaires</u>	Présent	Excusé
CNE Maxime GERARD	X	
SCH Stéphane GILLET		X
LTN Michel TOURDOT		X
ADC Laurent LAMARCHE		X
M. Gilles VIENNET	X	

<u>Suppléants</u>	Présent	Excusé
LTN Rodolphe TAILLARD		
ADC Dimitri AIME		X
LTN Michaël COUROUX		X
ADJ Françoise VALEUR		X
Mme Muriel PEREUR		

Membres de droit

	Présent	Excusé
M. Michel VILBOIS , préfet de la Haute-Saône		X
Mme Aurélie CONTRECIVILE , directrice des services du cabinet de la Préfecture		X
M. le colonel Stéphane HELLEU , directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône	X	
M. le lieutenant-colonel Denis LAPREVOTE-TARNAUD , Référent mixité et lutte contre les discriminations et référent sûreté et sécurité	X	
M. le commandant Richard VERGUET , président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	
M. le médecin lieutenant-colonel Florent NOËL , médecin-chef du Service de Santé et de Secours Médical des Sapeurs-Pompiers de la Haute-Saône	X	

Etaient également présents

M. le lieutenant-colonel Franck BEL , chef d'Etat-Major du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Saône
Mme Sylvie JUIN , cheffe du pôle "Administration générale"

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre juin, à neuf heures et trente minutes, les membres du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours se sont réunis, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de **Monsieur Yves KRATTINGER**, président du service départemental d'incendie et de secours.

Cette séance s'est tenue à l'Hôtel du Département, espace Cassin.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 16 décembre 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 61 des services départementaux d'incendie et de secours,

Vu la délibération nOCA-2022-06 du 10 février 2022 adoptant le budget primitif 2022

Après avoir entendu les précisions données par **le colonel Stéphane HELLEU**, rapporteur de ce dossier, en ces termes :

Les dépenses et recettes inscrites au budget primitif 2022 ont été réparties de façon la plus précise possible, chapitre par chapitre budgétaire.

Les fortes incertitudes, notamment sur l'évolution des prix, au moment de l'adoption du budget primitif, ainsi que la prise en compte d'éléments nouveaux rendent nécessaires des virements d'articles à articles et des régularisations d'inscription de recettes et dépenses.

Il s'agit :

1 – Centre de vaccination de grande capacité – deuxième période d'ouverture

Le centre de vaccination a réouvert le 9 décembre 2021 et a fermé le 22 janvier 2022. 14 jours d'ouverture ont été comptabilisés sur la période.

De nouvelles conventions conclues entre le SDIS, la préfecture et la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC) fixent les conditions de mise en œuvre du centre de vaccination et les modalités de l'appui financier de la DGSCGC jusqu'au 31 janvier 2022. Elles sont similaires à celles qui a été signée en avril 2021.

La subvention versée par la DGSCGC est forfaitaire, calculée sur la base d'ouverture 7 jours sur 7. En cas d'ouverture du centre de vaccination moins de 7 jours par semaine (ouverture partielle), il est procédé à une régularisation *au prorata temporis*.

Le premier versement a été réalisé au mois de mai 2022 pour un montant de 62 322,58 € et un second versement d'un montant probablement similaire devrait intervenir dans les prochains mois.

Il convient donc de retracer ces opérations dans le budget, notamment au regard des dépenses réelles induites par le fonctionnement du centre :

En dépenses

Article 64141 – Vacances versées aux SPV = + 21 163,08 €

Article 64146 – Vacances versées au service de santé = + 13 565,38 €

Article 6238 – Repas = + 3 767,72 €

Articles 60632 – Fourniture de petit équipement = + 390,00 €

Article 60623 – Alimentation = + 1 327,31 €

En recettes

Article 774 Subventions exceptionnelles = + 40 213,49 €

Le reliquat d'un montant d'environ 84 400 € sera réaffecté lors de la Décision Modificative qui sera présenté au prochain Conseil d'Administration.

2 – Réaffectation de crédits au chapitre 21 en section d'investissement (Information des élus)

Le budget 2022 prévoyait initialement la programmation des travaux suivants :

- Travaux de création de chambres pour les centres de Lavoncourt, Faucogney et Servance pour un montant estimatif de 326 394 € (report 2021).
- Travaux de création de chambres pour les centres de Combeaufontaine et Saint Remy pour un montant estimatif de 155 000 €.
- Travaux de mise en place de gardes corps en toiture au CIP VESOUL (dossier CARSAT) ainsi que réfection des sols dans la partie administrative au CIP HERICOURT pour un montant estimatif de 75 000 €.
- Réfection et aménagement du Centre Technique et pharmacie pour un montant estimatif de 161 239,72 €.

Le contexte international engendre actuellement une évolution exponentielle des prix ainsi qu'une incertitude sur la cohérence des estimations réalisées lors de la réalisation du budget 2022.

D'autre part, les lignes directrices d'élaboration du plan immobilier 2023-2027 envisagent notamment la réalisation d'un nouveau centre à Héricourt et à Saint-Rémy ainsi que le réaménagement du site abritant actuellement le CTA / CODIS en vue d'y accueillir les services du SSSM en y intégrant la pharmacie.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'adapter le programme de travaux immobilier 2022 de la façon suivante :

- Ne pas exécuter les travaux de création de chambres à Saint Remy,
- Ne pas exécuter les travaux d'aménagement de la pharmacie ainsi que la réfection des sols au CIP Héricourt,
- Poursuivre l'exécution des travaux de création de chambres à Lavoncourt, Faucogney et Servance,
- Exécuter les travaux de réfection intérieur de la zone administrative du Centre Technique : estimation réactualisée à 175 000 € TTC, un virement d'article à article de 14 000 € permettant d'ajuster les crédits,
- Réaliser une estimation réactualisée des travaux de création de chambres à Combeaufontaine ainsi que la mise en place de garde-corps en toiture au CIP Vesoul.

3 - Cession du bâtiment abritant l'ancienne caserne de Saint-Loup-sur-Semouse

Suite à la décision de céder à la commune le bâtiment situé 5 Rue Louis Pasteur – 70800 SAINT LOUP SUR SEMOUSE, qui abritait l'ancienne caserne, il convient de procéder aux écritures suivantes :

- En dépense, à l'article 20442 « Subvention d'équipement en nature – Bâtiments et installations » : + 280 088,47 €
- En recette, à l'article 21312 « Construction centres d'intervention et de secours » : + 280 088,47 €

4 - Acquisition d'un Système d'Information Opérationnel (SIOp)

Le SDIS compte lancer, fin août 2022, une consultation pour l'acquisition d'un système d'information opérationnel. Ce marché devrait être attribué mi-décembre 2022.

L'enveloppe globale du projet SIOp est évaluée à 1 M€ (autorisation de programme).

Afin de pouvoir financer le début du projet, il a été accordé par le département une subvention d'investissement de 300 000.00 euros.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

- En dépense, à l'article 21531 « Réseaux de transmission » : + 300 000,00 €
- En recette, à l'article 1313 « Subvention d'investissement rattachés aux actifs immobilisés - Département » : + 300 000,00 €

5 – Annulation de titre sur exercice antérieur

Suite à une erreur matérielle lors de l'établissement d'un titre de recette en décembre 2021 d'un

montant de 810,00 €, il convient d'annuler le titre 2021/598 afin de réémettre un nouveau titre modifié. Les crédits prévus à l'article 673 « Titres annulés (sur exercice antérieurs) » au Budget Primitif 2022 ne peuvent couvrir cette dépense.

Il convient donc de procéder aux écritures suivantes :

Article 673 « Titres annulés sur exercice antérieur » = +810,00 €

Article 6419 « Remboursement sur rémunération de personnel » = + 810,00 €

Décision

Les membres du conseil d'administration adoptent, à l'unanimité, le budget supplémentaire 2022 qui respecte la règle de l'équilibre budgétaire et se décompose ainsi qu'il suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	DÉPENSES	RECETTES
011	60623	Alimentation	1 327,31	
	60632	Fourniture de petit équipement	390,00	
	6238	Publicité, publications, relations publiques - Divers (Repas)	3 767,72	
012	64141	Vacations versées aux sapeurs-pompiers volontaires	21 163,08	
	64146	Services de santé	13 565,38	
67	673	Titres annulés sur exercice antérieur	810,00	
013	6419	Remboursement sur rémunération de personnel		810,00
77	774	Subventions exceptionnelles		40 213,49
		TOTAL	41 023,49	41 023,49

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Article	Intitulé	DÉPENSES	RECETTES
20	20442		280 088,47	
21	21531	Réseaux de transmission	300 000,00	
	21311	Construction - Bâtiments administratifs	14 000,00	
	21312	Construction - Centre d'incendie et de secours	-14 000,00	
21	21312			280 088,47
13	1313	Subvention d'investissement rattachés aux actifs immobilisés - Département		300 000,00
		TOTAL	580 088,47	580 088,47

Le président du conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

070-287000012-20220624-CA-2022-33-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 06/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Yves KRATTINGER

ARRETÉ ET SIGNATURE

Membres élus ayant voix délibérative

En exercice : **23** Date de convocation : **24 mai 2022**
Présents : **16** Quorum fixé à **13 membres**
Votants : **17**
Procuration : **1**

Résultats du vote :

Voix "pour" : **17**

Voix "contre" : **0**

Abstentions : **0**

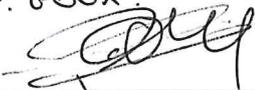
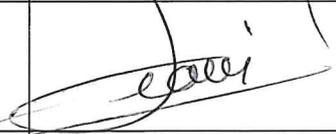
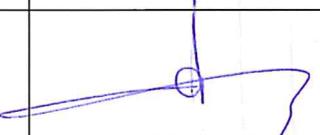
A Vesoul, le **24 juin 2022**
Le président du conseil d'administration

Yves KRATTINGER

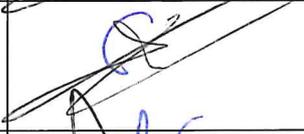
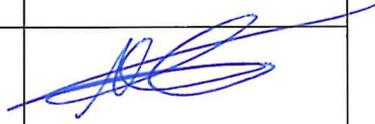


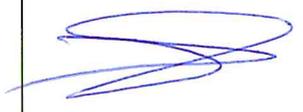
Délibéré par les membres du conseil d'administration, réuni en session
A Vesoul, le

24 juin 2022

Laurent BAILLY	
Benoît CORNU	
Edwige EME	Donne pouvoir à P. GOUX 
Marie-Claire FAIVRE	
Jean-Claude GAY	
Martine PEQUIGNOT	
Bernard PIQUARD	
Christelle RIGOLOT	
Jean-Jacques SOMBSTHAY	
Isabelle ARNOULD	
Jean-Marie BERTIN	
Thierry BORDOT	
Thomas OUDOT	
Carmen FRIQUET	

Claudy CHAUVELOT-DUBAN	
Karine GUILLEREY	
Laurent SEGUIN	
Sylvie COUTHERUT	
Patricia FASSENET	
Fernand BURKHALTER	
Véronique GRANDJEAN	
Carole MICHEL	
Sylvie MANIERE	
Dimitri DOUSSOT	
Martine GAUTHERON	
Corinne BONNARD	
Isabelle GEHIN	
Michel RICHARD	
Hervé PULICANI	

Frédéric BURGHARD	
Jean-Paul CARTERET	
Patrick GOUX	
Jérôme LALLEMAND	
Sylvain GUILLEMAIN	
Marie BRETON	
Francis ABRY	
Gilles MARSOT	

Corinne JEANPARIS	
Christelle CLEMENT	
René ROBERT	
Jean-Claude TRAMESEL	
Monique BOUCRY	
Régis PINOT	
Gabriel CHARBONNIER	
François LAURENT	